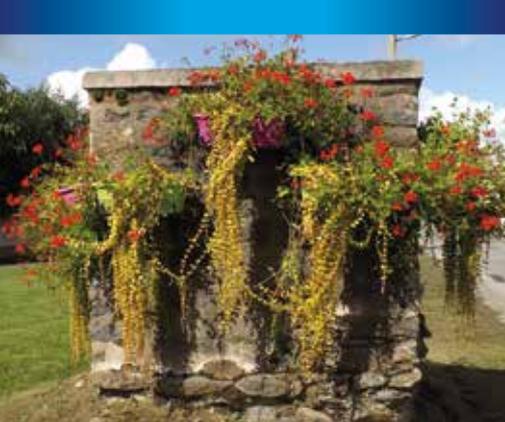


# Le Messenger

Bulletin Municipal  
de Plesder



## Sommaire

- |   |       |                             |       |
|---|-------|-----------------------------|-------|
| ● Édito du Maire                          | p. 2  | ● Périscolaire - T.A.P      | p. 19 |
| ● Vie locale                              | p. 3  | ● Vie Sociale               | p. 20 |
| ● Compte rendu<br>des conseils municipaux | p. 5  | ● Vie associative           | p. 22 |
| ● Finances                                | p. 13 | ● Agenda associatif         | p. 27 |
| ● Info travaux                            | p. 14 | ● Bretagne Romanique (CCBR) | p. 28 |
| ● Urbanisme                               | p. 16 | ● Infos pratiques           | p. 30 |
| ● Déchets                                 | p. 17 | ● Plesder dans la presse    | p. 32 |
| ● Vie scolaire                            | p. 18 |                             |       |



## Chère Plesdéroise, Cher Plesdérois,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous offrir nos traditionnels vœux pour 2018 :

2017, comme je vous l'avais annoncé, était le début d'une longue période où, face aux baisses des dotations de l'État, la commune de Plesder allait devoir fonctionner

en optimisant ses moyens, ses finances et ses ressources humaines. La rigueur dans l'utilisation de l'argent du contribuable qui est notre credo depuis 2014 doit encore s'accroître. Ce que l'État ne donne plus, impacte obligatoirement notre fonctionnement et nous contraint à réévaluer, à modifier et à prendre des décisions qui, je le concède ne sont pas toujours populaires pour certains, mais c'est ainsi. Devant ces difficultés, nous n'avons pas d'autre choix que de veiller au bon équilibre budgétaire de la commune. Grâce à une gestion rigoureuse et réaliste de vos conseillers municipaux, les impôts pour Plesder n'ont pas augmenté en 2017.

Dans ce contexte, j'assure au commerce local le total soutien de la commune mais toujours dans le souci de l'intérêt général et la bonne utilisation de l'argent public. C'est pourquoi, le conseil municipal ne s'est pas prononcé en faveur de l'acquisition du commerce de Mme BOUTHIER. J'estime qu'il appartient à chacun d'entre nous de faire vivre nos commerces de proximité. Je vous invite donc à les utiliser régulièrement et je veux affirmer ici que la municipalité souhaite maintenir un climat de dialogue avec les commerçants comme avec les administrés de Plesder.

D'autre part, malgré les contraintes économiques, nous avons engagé les travaux du parking de la salle de jeunes et de la culture. Il fallait le faire et surtout il fallait assurer la sécurité de toutes les personnes utilisant cette salle. Aujourd'hui, elle est très prisée pour trois raisons : sa modernité, sa petite taille et son prix de location. Je ne vous cache pas qu'en 2018, les tarifs seront révisés suite à tous les travaux qui ont été effectués ; cela se fera de façon modérée.

2017 aura été une année de travaux même si, aux yeux de certains, ils sont passés inaperçus. Nous avons tout de même réussi à réaliser les effacements de réseaux, la voirie et les cours de la Salle. Ce bâtiment doit être un lieu de rencontres et de vie que les habitants et les associations doivent s'approprier au quotidien.

D'autres projets sont en cours, notamment la révision de notre PLU de manière à se conformer à la loi ALUR et aux Grenelles 1 et 2 ainsi qu'au nouveau SCOT du Pays de Saint-Malo. Vous pouvez consigner vos remarques en Mairie dans un cahier tenu à votre disposition.

Je peux vous assurer que 2018, sera une année à travaux mais pour l'instant je ne peux rien dévoiler puisque le budget ne sera voté qu'en mars prochain.

Comme tous les ans, je profite de mon édito pour saluer le travail et l'investissement de tous les membres des associations de Plesder qui mettent en place des manifestations vous permettant de partager des moments conviviaux, Merci à eux.

Toujours dans le cadre du bénévolat, certains de nos concitoyens s'investissent auprès de la bibliothèque de Pleugueneuc. Dans le cadre de la mise en réseau réalisée par la Communauté de communes, nous avons renouvelé notre volonté de rester adhérent privilégié à cette bibliothèque.

Concernant notre école, rien de bien particulier à signaler, sauf le retour à quatre jours voté par les deux communes.

Au sujet de notre fonctionnement, notre équipe technique s'est vue renforcée par l'arrivée de Jonathan DUFAIX.

Enfin, 2017 aura aussi été une période chargée en élections : deux élections importantes vous ont mobilisé, les présidentielles et les législatives. 2018 sera une année plus paisible dans ce domaine. C'est pour moi l'occasion de vous remercier pour le sens du civisme dont vous avez fait preuve. Ce droit qui nous est offert est l'un des fondements de notre démocratie qu'il ne faut pas négliger et vous avez su l'utiliser pour ces deux élections.

Vous voyez, en 2017 nous avons eu de quoi nous occuper et nous avons mis toute notre volonté et notre cœur pour que Plesder reste sur le chemin où pourront se conjuguer, développement, dynamisme et ruralité.

Pour cela, je compte sur l'ensemble des acteurs de la vie locale qui sont la vie même d'une commune : les habitants, les commerçants, les artisans, les associations et surtout les bénévoles qui se donnent sans compter, sans qui, les initiatives culturelles ou sportives ne seraient pas ce qu'elles sont.

Je ne terminerai pas ces vœux sans avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2017. Enfin, je conclurai mon propos en vous adressant à toutes et à tous, une excellente année 2018.

**Le Maire**  
**Evelynne SIMON-GLORY**

## Cérémonie des Vœux

L'équipe municipale vous convie à la traditionnelle  
CÉRÉMONIE DES VOEUX du Maire  
qui aura lieu à la salle de Jeunes et de la Culture  
**le vendredi 5 janvier prochain à 19h.**  
Nous vous attendons nombreux !

**Bonne et heureuse année 2018**

## ETAT CIVIL ANNÉE 2017

### NAISSANCES

Le 8 Janvier 2017 :	Leïla LE GUEN
Le 19 Mars 2017 :	Delphine GUILLEMER
Le 17 Mai 2017 :	Aëlys MOUGEOT DEGALE
Le 26 Mai 2017 :	Eugénie CARADEC
Le 27 Juillet 2017 :	Ema BARTHÉLÉMY

### PARRAINAGE CIVIL

Le 2 Septembre 2017 :	Louane PRIÉ
Le 29 Octobre 2017 :	Ryan MARCEL

### MARIAGES

Le 3 juin 2017 :	Jean-François BOURLIER et Annie KERMEUR
Le 16 Septembre 2017 :	Pascal BLAISE et Séverine PEREIRA

### DÉCÉS

Le 10 janvier 2017 :	Eugène BUSNEL - 92 ans
Le 1er octobre 2017 :	Marcel GUILLARD - 66 ans
Le 10 octobre 2017 :	Jean-Paul HARRANG - 66 ans
Le 14 novembre 2017 :	Thierry FONTENAY - 40 ans
Le 26 novembre 2017 :	Lucien CHAUVIN - 76 ans

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Les demandes de CNI (Cartes Nationales d'Identité) et de passeports se font désormais auprès des mairies équipées de dispositifs de recueil. La Mairie de Combours est la plus proche de Plesder.

### Procédure :

1. Compléter sa pré-demande en ligne OU retirer un CERFA papier dans sa Mairie
2. Prendre rendez-vous pour déposer le dossier (Mairie de Combours au 02.99.73.00.18)
3. Traitement du dossier par la Mairie de Combours
4. Prise de rendez-vous pour la remise de la CNI

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2017 À PLESDER

### Elections présidentielles du 7 mai 2017 :

Nombre d'électeurs inscrits :	551
Nombre de votants :	463
Bulletins blancs et nuls :	64
M. MACRON Emmanuel :	278 voix
Mme LE PEN Marine :	121 voix

### Elections législatives du 18 juin 2017 :

Nombre d'électeurs inscrits :	554
Nombre de votants :	253
Bulletins blancs et nuls :	29
M. ANDRE François :	137 voix
Mme PARMENTIER Méliana :	87 voix

## AVIS AUX ÉLECTEURS : RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie toute l'année et jusqu'au samedi **30 décembre 2017** inclus, aux heures d'ouverture habituelles, pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante.

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter en Mairie muni des pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile

Aucune élection n'est prévue en 2018.

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes français doivent se faire recenser en Mairie **dès qu'ils ont 16 ans.**

### Comment ?

**Se présenter en Mairie muni :**

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

### Pourquoi ?

- Pour obtenir une attestation de recensement nécessaire pour passer les examens scolaires, les concours et le permis de conduire
- Pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (obligatoire).
- Pour être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans

## LE PACS : C'EST DÉSORMAIS EN MAIRIE !

Un PACS (Pacte Civil de Solidarité) est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement du PACS ne se fait plus auprès du Tribunal d'Instance mais en Mairie. Ce sont les officiers d'état civil en Mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, éventuelles modifications et dissolutions de PACS.

Pour plus de renseignements sur les modalités pratiques, prendre contact avec la Mairie.

## NOUVEAUX AGENTS À LA MAIRIE

*Remplacements suite aux départs de deux agents*



**Jonathan DUFAIX**

Agent polyvalent du service technique en charge de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux arrivé le 1<sup>er</sup> avril 2017.



**Emeline HURAUULT**

Agent périscolaire en charge de la cantine, de l'animation des TAPS et de l'aide aux devoirs arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## PLESDER ET LES LIVRES



Dès la création de la nouvelle bibliothèque à Pleugueneuc en 2010, les habitants de Plesder ont tout de suite témoigné leur intérêt pour ce lieu : fréquentation régulière pour l'emprunt de livres, passage des enseignants pour choisir des livres pour leurs classes, participation des familles aux diverses animations proposées, sans parler du succès rencontré par les Matinales Petite Enfance consacrées aux tout-petits.

Les chiffres de fréquentation sont éloquent : les lecteurs de Plesder représentent 20 % de la fréquentation de la bibliothèque (données 2016). 120 lecteurs actifs sur la commune de Plesder c'est déjà remarquable : à peu près 16 % de la population... proche de la moyenne nationale, qui est de 17 %. Sachant que la bibliothèque n'est pas située sur le territoire de la commune c'est déjà un beau résultat et le signe de l'importance de l'attente culturelle des familles sur notre territoire.



8000 livres sont proposés aux lecteurs, également répartis sur les fonds adultes et jeunesse. Ce qui explique que la bibliothèque est un lieu de convivialité, d'échange où toutes les générations se côtoient !

L'Équipe de bénévoles, qui aide Maryse Auffret, bibliothécaire, pour l'accueil des lecteurs, s'est étoffée au fil des ans. Le plus jeune est Plesderois : Ewen Jary-Fontaine n'a que 10 ans mais il adore lire et vient toutes les semaines donner un coup de main pour le classement des livres ! Monique Busnel, également de Plesder, a rejoint l'équipe cette année et vient plusieurs fois dans la semaine assurer des permanences... Toutes les bonnes volontés sont accueillies avec plaisir.

Située rue de Rennes à Pleugueneuc (aux feux près de l'école), la bibliothèque vous ouvre ses portes plusieurs fois par semaine :

- Le lundi de 16h à 18h
- Le mardi de 16h à 18h
- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le vendredi de 16h à 19h30
- Le samedi de 10h à 12h

**Mêmes horaires pendant les petites vacances scolaires (sauf Noël).**

**Contact : 02/99/69/41/52**

**Mail : [bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr)**

**Pour plus d'informations, visitez le portail de la bibliothèque sur Internet !**

## CIMETIÈRE

### Procédure de reprise des concessions abandonnées

La commune engage une procédure de reprise de toutes les concessions non identifiables ou en état d'abandon pour une durée totale de trois ans. La liste des concessions concernées est consultable en Mairie et affichée à l'entrée du cimetière.

Toute personne disposant d'informations sur l'une ou l'autre de ces sépultures est priée de les transmettre en Mairie avant le **31 mars 2018**.

L'ouverture de la procédure sera actée par un constat sur place en présence de Mme le maire, **vendredi 6 avril à 15h au cimetière**. Un procès-verbal sera dressé ce jour-là, marquant ainsi le début de la procédure (conformément à l'article R2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les personnes qui le souhaitent peuvent être présentes ce jour-là.

*Réouverture prochaine*

**DU BAR TABAC ALIMENTATION**  
OUVERTURE PRÉVUE DÉBUT 2018

*Établissement "Le Cap"*

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean Pierre, Mr MOREL Éric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

### Procurations :

De Mr BAUX Mickaël à Mme BRYON Jocelyne

De Mr DELOFFRE Arnaud à Mr COQUIO Patrick

De Mr DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig

**Absents :** Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile

### N°52/2016 : Redevance d'Occupation du Domaine Public - ORANGE années 2012, 2014 et 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE au titre des années 2012, 2014 et 2015 pour un total de 2 698,13€

**AUTORISE** Mme le Maire à réclamer cette somme au titre de la rétroactivité  
Adopté à l'unanimité.

### N°53/2016 : Adoption des nouveaux statuts de la CCBR

Le conseil communautaire a décidé de procéder à la modification de ses statuts pour plusieurs raisons :

- Mise en conformité des compétences obligatoires en application de la loi NOTRe
- Reclassement des compétences selon qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives
- "Toilettage" des compétences au vu de l'évolution des politiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2017 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité des voix par 8 voix pour et 5 abstentions.

### N°54/2016 : Aménagement au lieu-dit la Tremblaye

Il est proposé de réaliser un aménagement de voirie permettant de sécuriser la traversée du lieu-dit La Tremblaye.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** le projet d'aménagement de voirie à la Tremblaye

**AUTORISE** Mme le Maire à signer une convention fixant les conditions de réalisation (techniques, administratives et financières) ainsi que l'entretien ultérieur de l'ouvrage avec le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Adopté à l'unanimité.

### N°55/2016 : Sécurisation à la Cocheriais

Il est proposé de regrouper la partie du village des Buissonnets située sur la route départementale avec le village de la Cocheriais. Ainsi, cette zone pourra être classée en agglomération et bénéficiera d'une limitation de vitesse à 50km/h. Le nouveau village pourrait s'appeler La Cocheriais - commune de Plesder.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** le projet présenté ci-dessus

**VALIDE** l'appellation du nouveau village « La Cocheriais – Cme de Plesder »  
**AUTORISE** Mme le Maire à prendre un arrêté municipal pour créer cette nouvelle agglomération

**DECIDE DE PROCEDER** à la nouvelle numérotation des maisons concernées par ce passage en agglomération

Adopté à l'unanimité.

### N°56/2016 : Lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du syndicat intercommunal des eaux de la région de Tinténiac

### N°57/2016 : décision modificative n°5

Adopté à l'unanimité.

### N°58/2016 : Régime indemnitaire – IAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** les modalités d'attribution de l'IAT pour le grade d'adjoint administratif 1ère classe comme défini ci-dessus à compter du 1er janvier 2017

**AUTORISE** Mme le maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

## SÉANCE DU 17 JANVIER 2017

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean Pierre, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

### Procurations :

De M. MOREL Eric à M. COQUIO Patrick

De Mme MARY Cécile à Mme BRYON Jocelyne

**Absents :** M. THIBAUT Patrick, M. DELAROCHEAULION Frédéric

M<sup>me</sup> le maire informe de la démission de M<sup>me</sup> Magalie DESERT le 16 janvier 2017

### N°1/2017 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les 5 projets distincts suivants :

- Aménagement de sécurité sur voirie au lieu-dit la Tremblaye (6)
- Aménagement piétonnier protégé le long des voies de circulation en entrée de bourg (7)
- Création et signalisation de 6 passages piétons au centre bourg (5)
- Aménagement de sécurité sur voirie rue du chêne Huby (6)
- Aménagement de sécurité sur voirie route des champs géraux (6)

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

### N°2/2017 : Renouvellement convention avec FGDON 35

Mme le Maire propose de renouveler la convention avec FG DON 35 de 2017 à 2020. Le montant annuel de la participation est de 110€.

# comptes rendus du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE RENOUVELER** la convention avec FG DON 35 pour la période de 2017 à 2020

**AUTORISE** Mme le maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette convention

Adopté à l'unanimité.

## N°3/2017 : Création d'une régie de recettes

Mme le Maire propose de créer une régie de recettes pour encaisser les produits provenant de diverses manifestations communales.

La régie encaisse les produits suivants :

- Repas des anciens
- Repas du personnel
- Marché de Noël

Adopté à l'unanimité

## N°4/2017 : Vente de la benne du tracteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** de vendre la benne du tracteur

**AUTORISE** Mme le Maire à encaisser la somme de 100€ correspondant à cette vente

Adopté à l'unanimité.

## SÉANCE DU 28 MARS 2017

### ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELOFFRE Arnaud, Mme MARY Cécile, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

### Procurations :

De M. DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig

**Absent :** M. DELAROCHEAULION Frédéric

## N°5/2017 : Approbation des comptes de gestion 2016

## N°6/2017 : Adoption des comptes administratifs 2016

## N°7/2017 : affectation des résultats 2016

BUDGET PRINCIPAL :	Fonctionnement	Investissement
dépenses	480 513,84 €	379 482,59 €
recettes	494 180,26 €	506 818,67 €
résultat comptable	13 666,42 €	127 336,08 €
report N-1	46 397,34 €	75 425,24 €
résultat transféré de la Caisse des écoles	729,80 €	
résultat de clôture 2016	60 793,56 €	202 761,32 €
<b>résultat global de clôture 2016</b>	<b>59 638,64 €</b>	

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
dépenses	29 587,33 €	28 238,63 €
recettes	49 122,65 €	12 600,00 €
résultat comptable	19 535,32 €	- 15 638,63 €
report N-1	4 427,83 €	34 771,80 €
résultat de clôture 2016	23 963,15 €	19 133,17 €
<b>résultat global de clôture 2016</b>	<b>43 096,32 €</b>	

BUDGET LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR	Fonctionnement	Investissement
résultat comptable	- €	- €
report N-1	- 59 638,64 €	- €
résultat de clôture 2016	- 59 638,64 €	- €
<b>résultat global de clôture 2016</b>	<b>- 59 638,64 €</b>	

BUDGET CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement	Investissement
résultat comptable	- €	- €
résultat de clôture 2016	729,80 €	- €
transfert au budget principal	729,80 €	- €
<b>résultat global de clôture 2016</b>	<b>- €</b>	

## N°8/2017 : Vote des taux d'imposition 2017

	Taux 2016	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
Taxe habitation	15,32%	625 800	15,32%	95 873 €
Taxe foncier bâti	17,91%	372 400	17,91%	66 697 €
Taxe foncier non bâti	46,64%	52 000	46,64%	24 253 €
<b>TOTAL produit 2017</b>				<b>186 823 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017

**VOTE** les taux d'imposition pour 2017 conformément au tableau ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

## N°9/2017 : Subvention aux associations

	Montant alloué pour 2017
<b>Associations extérieures</b>	
comice agricole (0,60€/habitant)	461,40 €
office des sports (1€/habitant)	769,00 €
ass. Familale rurale du canton de Tinténiac (ADMR)	100,00 €
ass. Prévention routière SAINT GREGOIRE	30,00 €

# comptes rendus du conseil municipal

	Montant alloué pour 2017
<b>Associations plesderoises</b>	
ACCA	150,00 €
plus subv destructions de nuisibles	150,00 €
Anciens combattants	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €
Comité de jumelage Plesder/Ahorn	150,00 €
plus subvention pour le relais des villages	150,00 €
Foyer des jeunes	150,00 €
APE	150,00 €
Gym d'entretien plesderoise	150,00 €
Théâtre "Tous en scène"	150,00 €
Football Club du Linon	150,00 €
Rêves de Bambins	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 160,40 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## N°10/2017 : Budgets primitifs 2017

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	532 996,56 €	451 853,25 €	984 849,81 €
Recettes	532 996,56 €	451 853,25 €	984 849,81 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	67 016,83 €	58 500 €	125 516,83 €
Recettes	67 016,83 €	58 500 €	125 516,83 €

BUDGET LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	59 638,64 €	0	59 638,64 €
Recettes	59 638,64 €	0	59 638,64 €

Adoptés à l'unanimité.

## N°11/2017 : Convention de voirie 2017

Travaux de voirie prévus pour 2017:

- Aménagement allée piétonne rue Louis de Lorgeril (enrobé noir) : 9 144€ TTC
- Aménagement bordures RD à la Tremblaye : 11 508€ TTC
- Signalisation rue du Chêne Huby : 378€ TTC
- Signalisation route des champs géaux + potelets terrain des sports : 1 182€ TTC
- Signalisation passages piétons centre-bourg : 2 227,20 € TTC
- Provision signalisation : 1 000€ TTC (enveloppe prévue tous les ans)

Soit un total de travaux de voirie pour 2017 de : 25 439,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la réalisation des travaux de voirie ci-dessus par la Communauté de Communes Bretagne Romantique  
**AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

## N°12/2017 : Recrutement d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE RECRUTER** un CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 1er avril 2017

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget

Adopté à l'unanimité.

## N°13/2017 : renouvellement contrat de maintenance informatique

Objet : maintenance informatique

Tarif : 1200€ TTC par an pour la maintenance des 4 postes informatiques

Durée du contrat : 1 an renouvelable 2 fois soit du 01/01/2017 au 31/12/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE RENOUELER** le contrat de maintenance informatique avec la société C2R conformément aux conditions ci-dessus

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité.

## N°14/2017 : Renouvellement contrat pour le contrôle des bâtiments

Contrôle annuel des bâtiments (installations électriques, installations gaz, aires de jeux, terrain multisports, stade) : 1 764€ TTC par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE RENOUELER** le contrat de pour le contrôle des bâtiments avec la société SOCOTEC conformément aux conditions ci-dessus

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité.

## N°15/2017 : Indemnités du Maire et des adjoints

Vu le décret du 26 janvier 2017 qui prévoit un changement de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Considérant que le calcul des indemnités dont peuvent bénéficier les élus se fait par référence à cet indice terminal ;

Il convient de délibérer pour se mettre en conformité avec le décret susvisé.

	Population (en nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
<b>LE MAIRE</b>	De 500 à 999	31%
<b>LES ADJOINTS</b>	De 500 à 999	8,25%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire comme conformément aux tableaux ci-dessus et en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,  
**PRECISE** que l'actualisation s'opère rétroactivement au 1er janvier 2017

Adopté à l'unanimité.

## N°16/2017 : Signature de l'avenant n°4 pour l'assurance multirisque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat n°AG362348 avec l'assurance GENERALI relatif à l'extension de la Salle de Jeunes et de la Culture

**AUTORISE** Mme le Maire à payer le complément de cotisation s'y rapportant pour 2017 soit 48,31€

Adopté à l'unanimité.

## SÉANCE DU 16 MAI 2017

### ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, Mme CLOSSAIS Soazig.

#### **Procurations :**

De M. baux Mickaël à Mme BRYON Jocelyne

**Absents :** M. DELAROCHEAULION Frédéric, Mme MARY Cécile

## N°17/2017 : admissions en non valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'admettre en non valeur la somme totale de 214,30€ au compte 6541 « créances admises en non valeur » sur le budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité.

## N°18/2017 : convention accueil de loisirs avec Saint Pierre de Plesguen

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention de mutualisation

**FIXE** le montant de la participation pour l'année 2017 à 303,07 €

Adopté à l'unanimité.

## N°19/2017 : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Suite à départ en retraite, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (31/35ème) avec effet au 01/09/2017

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## N°20/2017 : création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe

En remplacement de l'agent parti en retraite, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE CREER** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25,50/35ème) annualisé pour l'exercice des fonctions d'agent d'animation et d'entretien à compter du 1er septembre 2017

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## SÉANCE DU 27 JUIN 2017

### ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELOFFRE Arnaud, M. BAUX Mickaël, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

#### **Procurations :**

M. COQUIO Patrick donne pouvoir à M. MOREL Jean-Pierre

**Absents :** M. DELION Rémy, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick, Mme MARY Cécile

## N°21/2017 : Adoption charte de gouvernance pour le PLUi

Mme le Maire informe que la Communauté de communes Bretagne romantique a travaillé sur un projet de charte de gouvernance relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** le projet de charte de gouvernance pour le PLUi

Adopté à l'unanimité.

## N°22/2017 : Révision des tarifs de cantine et garderie au 01/09/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE REVISER** les tarifs à compter du 1er septembre 2017 comme suit :

#### **Cantine :**

■ Repas enfant : 2,60€

■ Repas adulte : 4,60€

#### **Garderie :**

■ 1<sup>ère</sup> ½ heure avec goûter : 1€

■ ½ heures suivantes : 0,50€

■ Enfants présents sans inscription : 1,60€ par ½ heure

Adopté à la majorité avec 9 voix pour, 1 abstention.

## N°23/2017 : Redevance d'occupation du domaine public 2017 - orange

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** le montant de la RODP 2017 d'Orange à 884,47€

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire au recouvrement de cette somme

Adopté à l'unanimité.

## N°24/2017 : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

## N°25/2017 : Lancement d'une étude - diagnostic réseaux et schéma directeur d'assainissement collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation du diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif de la commune

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

## N°26/2017 : Facturation à la commune des champs-géraux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à facturer la somme de 75 € à la commune de Champs-Géraux pour la réalisation de gobelets sérigraphiés à l'occasion des 20 ans du RPI.

Adopté à l'unanimité.

## N°27/2017 : Décision modificative n°1 – budget assainissement

Adopté à l'unanimité

## N°28/2017 : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Considérant que l'agent qui occupe le poste peut prétendre à un avancement de grade, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## N°29/2017 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

Suite à avancement de grade, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE CREER** un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent polyvalent du service technique à compter du 1er juillet 2017

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## N°30/2017 : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (28/35ème)

Considérant que l'agent qui occupe le poste peut prétendre à un avancement de grade, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (28/35ème)

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## N°31/2017 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet (28/35ème)

Suite à avancement de grade, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE CREER** un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps non complet (28/35ème) pour l'exercice des fonctions d'agent d'accueil à compter du 1er juillet 2017

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

Adopté à l'unanimité.

## N°32/2017 : Participation communale – départ en retraite d'un agent

Adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

## ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig

### Procurations :

M. DELOFFRE Arnaud donne pouvoir à M. COQUIO Patrick

M. MOREL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne

**Absents :** M. DELAROCHEAULION Frédéric, M. THIBAUT Patrick, Mme MARY Cécile

## N°33/2017 : Débat sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 11 Octobre 2016. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

**Mme le Maire ouvre le débat sur les orientations du PADD et indique que chaque élu peut prendre la parole au cours de la présentation.**

■ Axe 1 : un développement urbain adapté au territoire communal  
Pas de questions

■ Axe 2 : Un projet de territoire respectueux des enjeux du développement durable

Assurer une gestion économe de l'énergie et des ressources

Les élus demandent à supprimer l'alinéa relatif à « favoriser le développement du petit et moyen éolien »

Au sujet des masques solaires (tout obstacle construit ou naturel contribuant à limiter l'accès aux rayons du soleil), ceux-ci peuvent également concerner les « portées d'ombre » des linéaires boisés entourant les secteurs ou habités ou encore les portées d'ombre des constructions les unes par rapport aux autres.

■ Axe 3 : Maintenir et développer l'économie locale

Encourager le maintien et la reprise des commerces existants. Il s'avère qu'un commerçant s'est porté acquéreur de l'ancien Bar-Tabac-Alimentation, situé au cœur du bourg

## ■ Axe 4 : Déplacements, transports et communication numérique

Réduire et limiter l'emprunte carbone des déplacements sur l'ensemble du territoire

La question est posée de savoir ce que signifie le terme « déplacements alternatifs ». Il s'agit des vélos, cheminements piétons, co-voiturage

## ■ Axe 5 : Valoriser le paysager bâti et naturel

→ Dessiner le bocage de demain en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

La question est posée de savoir comment conserver les haies bocagères. Cela pointe la nécessité de faire un recensement des haies bocagères existant sur le territoire. Ce travail sera fait prochainement par un groupe de travail avec l'accompagnement du syndicat du Linon.

Deux possibilités pour conserver les haies :

soit une protection très stricte avec le système des haies classées

soit une protection plus souple avec la loi paysage permettant de soumettre la destruction de haies à autorisation avec obligation de les replanter ailleurs

La question se pose car, dans un contexte de regroupement de terres et de multiplication d'événements climatiques, les haies bocagères semblent menacées alors qu'elles ont un rôle essentiel tant du point de vue hydraulique qu'écologique.

Il convient donc de trouver la bonne réponse au souhait de protection des haies par les élus tout en conservant les intérêts de chacune des parties.

→ Préservation des zones humides

Il est signalé qu'un puit est à sec depuis la mise en route de la station de captage de la Ferrière par le SPIR. Les élus reconnaissent que la mise en service de la station risque d'avoir des effets mais cela est contrôlé et surveillé par l'exploitation à savoir le SPIR.

Le conseil municipal, après clôture des débats par Mme le maire

**PREND ACTE** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations du PADD

**DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération **INFORME** que la présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017

### ETAIENT PRÉSENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, M. BAUX Mickaël, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

**Procurations :** M. DELOFFRE Arnaud donne pouvoir à M. COQUIO Patrick

**Absents :** M. THIBAUT Patrick, Mme BONENFANT Nathalie, Mme MARY Cécile, Mme CLOSSAIS Soazig.

### N°34/2017 : adoption sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – année 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

### N°35/2017 : acceptation du produit des amendes de police 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTe** la somme totale de 8 780 € au titre de la répartition des recettes provenant des amendes police pour l'année 2017

**S'ENGAGE** à exécuter les travaux cette année

Adopté à l'unanimité.

### N°36/2017 : adoption du rapport d'activité 2016 CCBR

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes Bretagne Romantique

Adopté à l'unanimité.

### N°37/2017 : Modification des statuts de la CCBR à compter du 1er janvier 2018

Il est nécessaire de modifier le projet de modification des statuts voté en octobre 2016 afin de :

■ déterminer une seule et unique compétence voirie (investissement et fonctionnement),

et acter le transfert des compétences suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

■ GEMAPI (gestion, missions, gouvernance, financement) ;

■ Création et gestion de maisons de services au public ;

■ Assainissement non collectif en compétence facultative (afin de ne pas être contraint d'exercer la compétence Assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

### N°38/2017 : Approbation du rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la CCBR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 28 juin 2017 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « Promotion du tourisme » et du coût du «service ADS pour l'exercice 2016».

Adopté à l'unanimité.

### N°39/2017 : adhésion au réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCBR par le biais de la commune de Pleugueneuc

Mme le Maire informe que la communauté de communes propose de créer un réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire de la CCBR. Comme il existe déjà un partenariat avec la commune de Pleugueneuc et

que les Plesdérois ont l'habitude d'aller à la bibliothèque de Pleugueneuc, Mme le Maire propose de maintenir ce partenariat.

Ainsi, la commune de Plesder adhèrera au réseau par le biais de la commune de Pleugueneuc.

Les Plesdérois continueront à utiliser les services de la bibliothèque de Pleugueneuc comme aujourd'hui.

Dès la mise en place du réseau, la participation de la commune de Plesder sera révisée et s'élèvera à 3 000€/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE CO-ADHERER** au réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCBR par le biais de la commune de Pleugueneuc et de sa bibliothèque **VALIDE** la nouvelle participation financière de 3 000€ versée à la commune de Pleugueneuc à compter de la mise en place du réseau

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention précisant les nouvelles modalités de partenariat entre la commune de Plesder et celle de Pleugueneuc dans le cadre du réseau des bibliothèques sur le territoire de la CCBR.

Adopté à l'unanimité.

## N°40/2017 : Adoption de la charte de gouvernance voirie CCBR

Dans le cadre de l'exercice de la compétence «création ou aménagement et entretien de voirie» par la communauté de communes, et pour pouvoir exercer celle-ci, il est proposé de mettre en place une charte de gouvernance voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la charte de gouvernance «voirie» ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**FORMULE** les questions suivantes

Adopté à l'unanimité.

## N°41/2017 : RODP gaz 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** le montant de la RODP GAZ 2017 à 171€

**AUTORISE** Mme le Maire à émettre le titre de recettes permettant de recouvrer la recette

Adopté à l'unanimité.

## N°42/2017 : Tarifs du repas des aînés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE** le tarif du repas des aînés applicable à compter de 2017 comme suit :

- Participation seniors : 10€
- Participation personne accompagnatrice : 26€
- Participation enfant de moins de 12 ans : 10€

Adopté à l'unanimité.

## N°43/2017 : Demande de participation à la destruction d'un nid de frelons

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE NE PAS DONNER UNE SUITE FAVORABLE** à la demande de M. SIMEON dans la mesure où il n'a pas fait de déclaration en Mairie

**DECIDE** d'adresser un courrier à M. SIMEON pour lui en expliquer les raisons

Adopté à la majorité des voix avec 9 voix pour et 1 contre.

## N°44/2017 : Convention avec la trésorerie de Tinténiac pour le recouvrement des produits locaux

La convention a pour objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur (Mme le Maire) et ceux du comptable public dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec la Trésorerie de Tinténiac pour le recouvrement des produits locaux

Adopté à l'unanimité.

## N°45/2017 : Signature d'une convention avec le département pour des aménagements de voirie sur la RD78 rue Louis de Lorgeril

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un parking face à la Salle de Jeunes et de la Culture ainsi que les aménagements de sécurité sur voirie en entrée de bourg rue Louis de Lorgeril.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** les plans d'aménagement proposés

**ACCEPTE** de déplacer le panneau d'entrée de ville conformément aux plans

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité.

## N°46/2017 : Décision modificative n°1 – budget principal

Adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

## ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, M. BAUX Mickaël, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

### Procurations :

Mme CLOSSAIS Soazig donne pouvoir à M. COQUIO Patrick.

Absents excusés : Mme BRYON Jocelyne

Absents : Mme MARY Cécile.

## N°47/2017 : Modification des statuts de la communauté de communes pour le transfert de la compétence PLUi

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'exercer à compter du 1er janvier 2018 la compétence suivante :

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

**APPROUVE** la charte de gouvernance PLUi définitive ci-jointe ;

**MODIFIE**, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

## N°48/2017 : Avis du conseil municipal sur la définition des futures zones à urbaniser dans le cadre de la révision du PLU

M. Féréderic DELAROCHEAULION ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**ACTE** la zone située au sud-est du bourg comme future zone à urbaniser dans le cadre de la révision du PLU

Adopté à l'unanimité.

## N°49/2017 : Tarifs Marché de Noel – service périscolaire

Le marché de Noel comprendra la vente des produits suivants :

- Boissons au tarif de 0,50€ la boisson (café, chocolat chaud, jus d'orange)
- Gâteaux au tarif de 0,50€ la part de gâteau
- Crêpes au tarif de 0,50€ les 2 crêpes et 1€ les 5 crêpes
- Objets décoratifs confectionnés par les enfants
- Etoile en carton : 0,50€
- Boules bouchons en liège : 1€
- Hiboux : 1,50€
- Boules transparentes/post-it/décorations en bois : 2€
- Kit culinaire : 2,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VALIDE** les tarifs ci-dessus pour le marché de Noel

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

## N°50/2017 : Installation d'une colonne à papiers en partenariat avec le SMICTOM

Le SMICTOM propose la mise à disposition de bennes pour collecter papiers et journaux. Chaque tonne de papiers collectée rapporte 40€ à l'école et chaque tonne de journaux 70€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention tripartite entre la Mairie, le SMICTOM et l'APE

Adopté à l'unanimité.

## N°51/2017 : Avis du conseil municipal sur le retour à 4 jours d'école

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour un retour à 4 jours d'école.

Adopté à la majorité par 11 voix pour - 1 abstention

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour reprendre les mêmes horaires qu'avant de passer à 4,5 jours d'école

Adopté à l'unanimité.

## N°52/2017 : Renouvellement de convention avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** la proposition de tarif à 2,90€ HT part émise pour le service de facturation et de recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à son application

Adopté à l'unanimité.

## N°53/2017 : Tarifs assainissement SAUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs de la redevance assainissement pour 2018

■ montant de la Redevance d'abonnement à 84 €

■ montant de la Redevance au m<sup>3</sup> à 1,30 €

Adopté à l'unanimité.

## N°54/2017 : Taxe d'aménagement

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**DECIDE DE MAINTENIR** le taux de la Taxe d'Aménagement à 2%

**DECIDE DE MAINTENIR** les exonérations suivantes :

Exonération totale en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

3° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Adopté à l'unanimité.

## N°55/2017 : Avenant n°2 – convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc applicable à compter du 01/01/2017

**AUTORISE** Mme le Maire à verser la somme de 1 323,50€ au titre de la participation 2017

Adopté à l'unanimité.

## N°56/2017 : Convention avec le département d'Ille-et-Vilaine pour une assistance technique pour le Conseil en Energie Partagée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE DE NE PAS ADHERER** au Conseil en Economie Partagée

Adopté à l'unanimité.

## N°57/2017 : Rétrocession d'une concession de cimetière à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** la rétrocession à la commune de la concession n°C48 appartenant à Mme CHOQUENE Paulette

**DECIDE** de ne procéder à aucun remboursement

Adopté à l'unanimité.

## LE BUDGET DE L'ANNÉE 2017

Le budget est évalué au plus juste. La commune se fixe pour objectif de rationaliser ses dépenses de fonctionnement courant de manière à maintenir un autofinancement suffisant afin de financer les projets d'investissement.

Les chiffres communiqués ici correspondent au budget prévisionnel pour l'année 2017 voté par le conseil municipal en séance du 28 mars 2017. Ce budget sincère a permis la réalisation des travaux votés par le conseil.

### Prévisions budgétaires pour 2017

Le budget est voté en équilibre en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	532 996,56 €	532 996,56 €
Investissement	451 853,25 €	451 853,25 €
<b>Total</b>	<b>984 849,81 €</b>	<b>984 849,81 €</b>

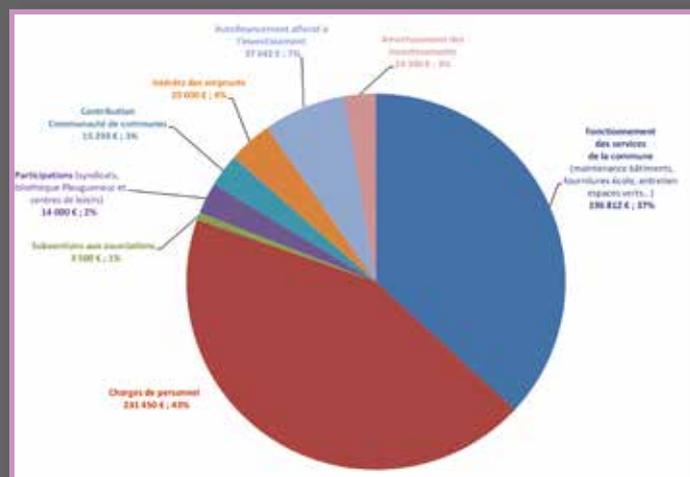


### Les impôts locaux en 2017

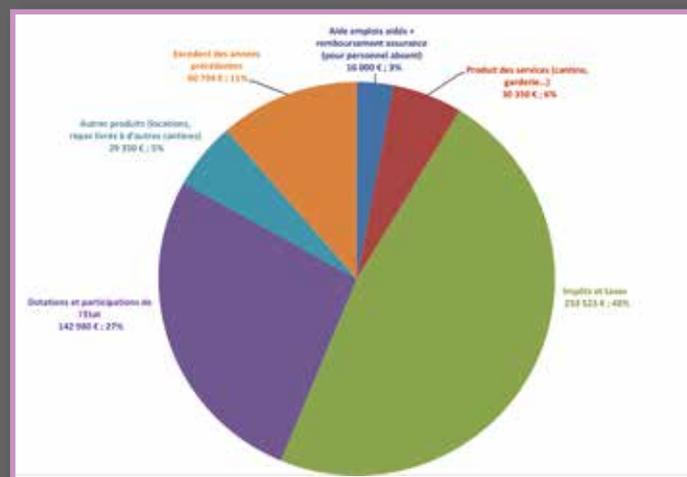
Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts cette année.

- Taxe d'habitation : 15.32%
- Taxe foncière (bâti) : 17.91%
- Taxe foncière (non bâti) : 46.64%

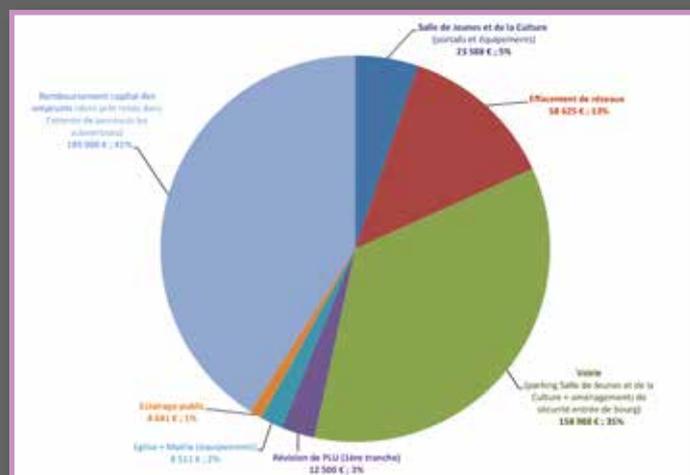
### Dépenses de fonctionnement 2017



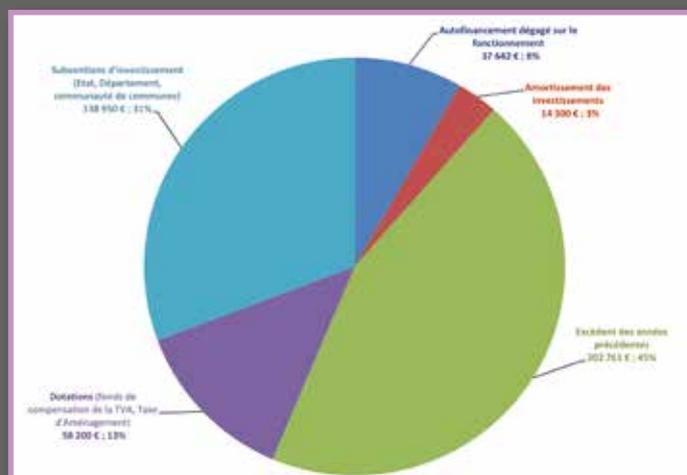
### Recettes de fonctionnement 2017



### Dépenses d'investissement 2017



### Recettes d'investissement 2017



## EFFACEMENT DE RÉSEAUX

La commune a décidé de réaliser un programme complet d'effacement de réseaux en entrée de bourg dans le cadre de la création du parking. Cet effacement de réseaux participe à l'embellissement de l'entrée du bourg de la commune et à la sécurisation des réseaux. La maîtrise d'ouvrage du projet a été assurée par le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie).



L'effacement des réseaux consiste à dissimuler les réseaux électrique, d'éclairage public et téléphonique. Les travaux ont consisté en deux phases :

- Effacement des réseaux au niveau de la rue Louis de Lorgeril et de l'impasse Beaumanoir ;
- Extension de l'éclairage public pour éclairer le parking avec l'installation de candélabres équipées de LEDS.

Les travaux sont terminés. Le cout total des travaux est de 202 908€ dont 144 282 € pris en charge par le SDE 35 et 58 625 € par la commune, soit un taux de subvention de 71% du SDE35.



## PARKING ET SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU BOURG

La commune a décidé la réalisation d'un parking d'une capacité de 70 places de stationnement, face à la Salle de Jeunes et de la Culture.

Les travaux sont terminés. Le parking peut désormais être utilisé par les locataires de la salle et également comme aire de stationnement pour le covoiturage **en semaine uniquement**.



En complément du parking, la municipalité a décidé de réaliser **des travaux de sécurisation de l'entrée du bourg** avec la mise en place d'un plateau ralentisseur, la création de passages pour piétons, l'aménagement de trottoirs et chemins piétonniers, permettant de rejoindre le bourg en toute sécurité. L'ensemble de la zone sera soumise à une vitesse limitée à 30 km/h pour faire ralentir les véhicules.



Ces travaux de sécurisation de l'entrée de bourg et d'aménagement du parking sont subventionnés à hauteur de 43% par différents partenaires :

- l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'une subvention exceptionnelle d'investissement local
- le Département au titre des amendes de police et de la dotation voirie pour les enrobés
- la Communauté de communes au titre du fonds de concours aux petites communes

La municipalité a également procédé à la réfection des cours de la Salle de Jeunes et de la Culture et réalisé la pose d'une nouvelle clôture.



Pour parfaire l'ensemble de ces travaux, des aménagements paysagers ont été réalisés pour embellir l'entrée du bourg.

Ce programme global de travaux s'est réalisé sous maîtrise d'œuvre de la communauté de communes et a été coordonné par les élus de la commune. Nous tenons à souligner le professionnalisme des agents du service voirie de la communauté de communes et l'implication de nos deux agents techniques communaux.

## LES RÈGLES D'URBANISME

Tout projet de construction, d'aménagement ou de modification de l'aspect extérieur de votre habitation est soumis à des **règles d'urbanisme et à un régime d'autorisation**.

En effet, le droit de l'urbanisme organise la planification de l'espace et soumet l'acte de construire à **différents régimes d'autorisation préalables** :

- Certificat d'urbanisme : informations sur des parcelles
- Déclaration préalable : ouverture/agrandissement de fenêtres/portes/velux, changement de couleur des façades, changement de matériaux ou de couleur des fenêtres/volets, constructions d'abris de jardin...
- Permis de construire ou d'aménager : construction ou extension de maisons (tout dépend des surfaces et de l'emprise au sol)
- Permis de démolir

Le document de référence fixant les conditions pour la réalisation de travaux ou d'aménagements divers est le PLU (Plan Local d'Urbanisme) applicable sur tout le territoire communal.

Les travaux ou utilisations du sol, exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme, constituent une infraction pénale, contravention ou délit.

Une construction est irrégulière dans les cas suivants :

- Lorsque la construction a été édifée sans déclaration/autorisation d'urbanisme préalable
- Lorsque la déclaration ou autorisation d'urbanisme a été obtenue mais n'a pas été respectée
- Lorsque la construction édifée, soumise ou non à déclaration ou autorisation préalable, contrevient aux règles de fond en matière d'urbanisme

Mme le Maire et ses adjoints sont autorisés à dresser des procès-verbaux d'infraction en cas de non respect des règles d'urbanisme. Le procès-verbal d'infraction est ensuite transmis au Procureur de la République et au service « police de l'urbanisme » de la Préfecture. Ce procès-verbal constitue le point de départ d'une procédure pénale.

**C'est pourquoi, tout projet de construction ou d'aménagement divers doit être signalé en Mairie afin de connaître les démarches à accomplir et se conformer aux règles d'urbanisme.**

**PUBLICITÉ**

**SARL BUSNEL**  
Pascal BUSNEL  
17 impasse Beaumanoir  
35720 PLESDER

**Maçonnerie - Béton armé - Terrassement**

Projets neufs et Rénovation

02 99 69 44 77 - 06 07 63 09 44  
sarl.busnel@wanadoo.fr

## RÉVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Les élus poursuivent leurs travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le 12 septembre 2017 dernier, ils ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui représente les orientations stratégiques que souhaite se donner la commune pour les dix prochaines années en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les thèmes abordés concernent notamment un développement urbain maîtrisé, un projet respectueux des enjeux du développement durable, le maintien de l'économie en place, le développement de l'économie locale mais encore les déplacements, transports et communications numériques ainsi que la valorisation du paysage bâti et naturel.

Ils vont désormais œuvrer plus concrètement, à déterminer les futures zones de développement de l'habitat sur le territoire communal et la forme que ces secteurs pourront prendre.

Une exposition sur ces thèmes est actuellement en place dans le hall de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune et un registre de concertation est tenu à votre disposition en Mairie pour y consigner vos éventuelles remarques et observations.

L'enquête publique est prévue au cours de l'année 2018.

**U'Hermitte  
Didier**  
Artisan Peintre Décorateur

02 99 73 04 70  
06 86 85 28 05

- DECORATION INTERIEURE
- PEINTURE
- PAPIER PEINT
- REVETEMENT SOLS ET MURS
- RAVALEMENT EXTERIEUR
- ENDUITS DECORATIFS
- POSE PARQUETS FLOTTANTS

COMBOURG - LA MEZIERE  
SAINT-DOMINEUC

Site : [www.deladecopassion.fr](http://www.deladecopassion.fr)  
Mail : [deladecopassion@orange.fr](mailto:deladecopassion@orange.fr)

**PUBLICITÉ**



## LA COLLECTE DES DÉCHETS

### LES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Le lundi



**Attention !** Lors des jours fériés, les collectes seront décalées et auront lieu le :  
**mardi 26 décembre – mardi 2 janvier – mardi 3 avril**

### LES JOURS DE COLLECTE DU TRI SÉLECTIF



Le lundi en semaines impaires



**Attention !** Lors des jours fériés, les collectes seront décalées et auront lieu le :  
**mardi 3 janvier**



#### Déchèterie de Tinténac

5 La Lande  
35190 TINTENIAC  
**Téléphone : 02 99 68 03 15 (SMICTOM)**

[Se rendre à cette déchetterie](#)

#### Horaires d'ouvertures :

Lundi	14h - 17h
Mardi	14h - 17h
Mercredi	14h - 17h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h
Dimanche	Fermé

## COLLECTE DE PAPIERS ET JOURNAUX AU PROFIT L'ÉCOLE



Une collecte spécifique de papiers, initiée par SMICTOM, en partenariat avec la Mairie et l'APE est mise en place sur la commune au profit de l'école.

Cette action vise à sensibiliser les enfants de l'école au tri et au recyclage des papiers. Cette collecte donne lieu à un versement du SMICTOM à hauteur

de 40€ par tonne de papiers collectée et 70€ par tonne de journaux collectée. Les bénéfices sont versés à l'APE et visent à financer les projets pédagogiques de l'école de Plesder tels que sorties scolaires, visites, achat de matériels...

La collecte se décompose comme suit :

- Une collecte permanente de papiers

Une benne de collecte des papiers est mise à disposition de toute la population. Elle est actuellement installée près du restaurant scolaire.



- Une collecte ponctuelle de journaux deux fois par an. Alors, mettez vos journaux de côté et nous vous préviendrons quand la benne sera installée.



## ÉCOLE DE LA PETITE COURCIÈRE

Au printemps 2017, les maternelles ont fabriqué du pain à la boulangerie de Plesder.



En mai 2017, les classes de CP et CE1 ont participé à trois séances de poterie avec Corentin de « La Poterie de Sandra » (Corseul). Ils ont découvert l'histoire de la poterie et les techniques de modelage et d'émaillage. Les CP ont modelé un insecte ou une araignée et les CE1 ont créé librement.



Côté sport, de mars à juin les CP et les CE1 ont bénéficié de 11 séances de natation à la piscine de Combourg. Les trois classes ont participé en juin à une initiation à la course d'orientation électronique.

Un sport qui allie le jeu, la concentration, la mémoire, la stratégie et la vitesse pour les plus grands.

Les CP se sont rendus au Musée des Beaux-Arts de Rennes pour travailler sur la sculpture.



En juin 2017, les maternelles et les CE1 se sont rendus à la Ferme d'Antan de Plédéliac. Les plus petits ont découvert les animaux de la ferme et les plus grands les jeux d'autrefois. Tous ont visité l'ancienne habitation et le jardin/potager.



En septembre 2017, toute l'école a participé à l'opération « Nettoyons la Nature ». Les élèves ont ramassé les déchets dans le bourg et ont appris à les trier.



En début d'année scolaire, chaque classe a élu ses délégués. Ils participeront à trois conseils des élèves dans l'année. Le premier conseil a eu lieu le 13 octobre 2017. Il a notamment choisi d'effectuer une course de solidarité pour l'association « Je veux du soleil », qui œuvre en faveur des enfants malades. Les élèves ont couru entre 3 et 10 minutes selon leur âge et leur objectif. Les parrains des coureurs ont fait un don à hauteur de la performance.



En octobre 2017, les maternelles et les CE1-CE2 se sont rendus à Pleslin-Trigavou pour visiter l'exposition « L'art est dans les bois » et partager un moment créatif avec les éléments de la nature, du land-art, dans la forêt.

D'ici la fin de l'année 2017, les CE1-CE2 se rendront au planétarium de Rennes pour vivre une première initiation à l'astronomie.

**L'équipe pédagogique vous souhaite de bonnes fêtes et une très belle année 2018 !**



**Camille HERY**

**Directrice de l'école « La Petite Courcière »**

## LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire propose un accueil des enfants le matin avant l'école, le midi pendant le temps du repas, lors des TAPS et le soir après l'école. Nos trois agents Virginie JAN, Jennifer LEMARCHAND et Emeline HURAUULT sont chargées d'encadrer, de surveiller et d'accompagner les enfants tout en leur proposant des activités diverses.



### Le temps de midi :

Des repas à thèmes sont proposés toute l'année par notre prestataire CONVIVIO et confectionnés par le nouveau cuisinier Christophe LIARD. En octobre, un repas sur le thème de la campagne a été servi aux enfants.



Les enfants ont également préparé Halloween en confectionnant les décorations pour le bal. Un goûter a été préparé par les enfants pour l'occasion : ce fut un moment de partage et de rire.

L'équipe des TAPS

### Les TAPS :

Cette année, les TAPS feront le tour du monde. Pendant la 1ère période, les enfants se sont envolés vers l'Australie, accompagnés de notre mascotte Victor. Diverses activités ont été organisées tel que la création d'une carte du monde, d'un passeport, de panneaux australiens et de drapeaux de différents pays. Nous sommes également partis à la découverte des différents animaux australiens et des peintures aborigènes qui décorent le hall d'accueil de l'école.



## REPAS ANNUEL DES AINES

Organisé par la municipalité, dans le cadre de l'action sociale, le repas annuel des aînés s'est déroulé à la salle de jeunes et de la culture le dimanche 8 octobre dernier.

Cinquante personnes ont ainsi profité d'un moment de convivialité en compagnie du Maire et de certains élus autour d'un délicieux repas. La doyenne de l'assemblée était Albertine Hiard, 93 ans.



## LES CLASSES 7

Des nourrissons aux quadragénaires, toutes les dizaines étaient représentées le 26 novembre.

La préparation des classes est l'occasion de retrouver des camarades d'écoles, de vieux amis et passer un moment de convivialité, ensemble, en se rappelant de bons souvenirs. C'est aussi ne pas oublier ses origines.

Les classes de Plesder existent depuis 1970.

Merci aux organisateurs de ces classes pour leur implication. Ils ont réussi à rassembler une quarantaine de convives pour partager le repas organisé à leur attention.

Il serait bien que chaque année, quelques personnes prennent l'initiative de l'organisation de cette fête. Aussi, toutes les bonnes volontés prêtes à s'investir sont priées de se faire connaître en Mairie pour l'organisation des classes 8 l'année prochaine.



## LA RÉSIDENCE DU BIGNON

En attendant la fin des travaux de réhabilitation, nous avons profité de 2017 pour mettre en place les premières actions en lien avec le nouveau projet d'établissement validé en 2016, dont l'un des objectifs est de garantir un accompagnement des résidents individualisé et de qualité et de donner du sens aux gestes quotidiens des professionnels, de reconnaître le travail accompli avec pour finalité le bien-être au travail. Mais surtout que l'établissement soit un lieu de vie et d'envie.

Sur 2017, Le Conseil d'Administration a souhaité poursuivre la démarche de bientraitance initiée par une formalisation des actions quotidiennes qui est largement reprise dans le projet d'établissement.

Face à l'évolution de la dépendance due à une entrée plus tardive en établissement, les professionnels de l'établissement doivent être accompagnés, formés, reconnus afin d'être en mesure de répondre aux attentes réglementaires des tutelles en terme de qualité d'accompagnement.

Dans cet objectif, l'ensemble du personnel soignant (auxiliaires de vie, aides-soignants, infirmiers) a été formé à la philosophie de l'humanité. Il a également été proposé la mise en place de massages assis et allongés au profit des équipes ayant pour unique vocation de contribuer au bien-être et à la prévention des risques.

### Les travaux de réhabilitation :

La première phase de réhabilitation initiée en juillet 2015 a été livrée à l'été 2017, la seconde phase devrait être livrée durant la deuxième partie du premier trimestre 2018. A l'issue de cette phase, la capacité d'accueil sera de 34 résidents (25 à ce jour) soit 9 résidents supplémentaires.

Cette augmentation de capacité permettra d'augmenter le nombre de personnels dédiés à l'accompagnement des résidents : il y aura un salarié en plus la nuit, la création d'un temps partiel de psychologue et de médecin coordonnateur, le doublement des effectifs aide-soignant la journée, et une nette augmentation du personnel d'auxiliaire de vie. L'objectif étant de toujours mieux accompagner les résidents et d'apporter de meilleures conditions de travail aux salariés.

### 2017 : une année riche en événements :

Les vœux et la galette des rois, la mise à disposition par la mairie de Saint Thual de son éducateur Christophe, au dernier trimestre, pour la mise en place d'ateliers de maintien à l'autonomie, la traditionnelle fête des familles, la mise en place d'ateliers créatifs avec le centre de loisirs, le chant, la médiation animale, les parties de pêche, les ateliers tricots, la lecture avec Jacqueline, la kiné collective, les sorties en bord de mer et à la bourbansais... ont rythmés l'année.





De nouveaux bénévoles sont aussi arrivés venant renouveler les idées d'animations et de sorties. Il reste de la place ; vos idées et vos compétences sont les bienvenues.

Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble de l'équipe qui fait preuve de professionnalisme au quotidien assurant une qualité d'accompagnement des usagers. Merci également aux bénévoles soutenant les actions d'animations et d'accompagnement.

Enfin, nous remercions également les administrateurs des 4 communes pour leur implication et soutien.

Les voeux 2018 se tiendront cette année le week-end du 20 janvier 2018, moment de convivialité gourmand animé.

Très bonne année 2018 à tous

Luc Gallais, Président - Vincent Suarez, Directeur

Résidence du Bignon - Impasse François Phily - 35720 PLEUGUENEUC  
Tél. 02.99.69.49.43

## SPECTACLE DE NOËL DES COMMUNES DE PLESER, PLEUGUENEUC ET LA CHAPELLE AUX FILTZMEËNS

Mercredi 20 décembre, à Pleugueneuc, s'est déroulé notre traditionnel spectacle de Noël, destiné aux enfants des 3 communes organisatrices.

Les enfants ont joué les détectives pour retrouver les cadeaux de Noël avec les agents secrets Jim et Jack.

A la fin du spectacle, le père Noël est venu rendre visite aux enfants sages en distribuant des bonbons.



## ACTION TÉLÉTHON

A 10 ans, Paul Ewen réalise sa 4<sup>ème</sup> collecte pour le Téléthon.



Paul Ewen, accompagné de ses parents a participé en 2014, à une journée caritative. Il a voulu vidé sa tirelire pour venir en aide aux enfants malades. Suite au refus de ses parents, celui-ci a décidé de vendre les citrouilles qu'il avait semé avec son papa dans son petit potager et donner l'argent au Téléthon.

« **Nous ne pouvons qu'approuver son projet** », répondent ses parents. Très motivé, il est allé démarcher sa famille, ses voisins et ses amis. Il a composé le 3637 pour annoncer sa promesse de don de 70€ (5€ par citrouille). Les organisateurs du Téléthon lui ont demandé s'il continuerait son action et Paul Ewen a répondu OUI !

Sa rencontre avec Léo, Ambassadeur d'un Téléthon, l'a conforté dans sa volonté de continuer.

« **Il faut récolter de l'argent pour faire des médicaments pour guérir des enfants atteints de maladies rares et qui souffrent** » : nous confie Paul Ewen.



Au printemps suivant, aidé de son papa, il a semé des graines de citrouilles et de Butternuts en empiétant sur le potager familial afin d'augmenter sa production. Son action au profit du téléthon s'appellera désormais : Citrouille&co.

Citrouille&co a pu verser 220€ au Téléthon en 2015, produits de la vente de Paul Ewen ainsi qu'un don de 300€ des anciens combattants d'Algérie.

Pour faire remonter l'argent, la coordination 35 téléthon lui a donc fait signé un contrat d'engagement « manifestation officielle », ce qui lui a valu d'être **le plus jeune organisateur de téléthon en France**.

Citrouille&co, saison3 - édition 2016, s'est enrichi des confitures de mamie Marie, des noix et châtaignes de mamie Jeanine, ainsi que de Courges Longues stars et de Potimarrons, ce qui lui a permis de faire un don de 680€.

Pour l'édition 2017, Paul-Ewen s'est investi sur plusieurs temps forts afin de récolter un maximum d'argent :

- Stand téléthon à la fête de la pomme à Dol de Bretagne le 8 octobre
  - Stand téléthon à Plesder les 16 octobre et 18 novembre
  - Stand téléthon aux écuries les petits sabots le 31 octobre
- Sans oublier, la récolte des piles usagers et un projet de concert sur Plesder au printemps 2018.

**Paul Ewen était sur le plateau de France Télévision le vendredi 8 décembre en fin de soirée et il a pu annoncer un don de 1 000€ pour 2017.**

Aujourd'hui, c'est toute une famille investie, demain se sera toute une commune qui se mobilisera dans cette action menée par un enfant de 10 ans « car nous sommes tous concernés ».

Evelyne SIMON-GLORY.

## ANCIENS COMBATTANTS



Comme chaque année, les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre se sont déroulées place de l'Eglise en présence de Madame le Maire et de l'équipe Municipale. Les enseignantes et les enfants de l'école, soutenus par leur famille, sont venus chanter la Marseillaise.



Le nom des morts de Plesder, pendant ces deux guerres, ont été lus par des enfants.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants n'ignore ces épisodes tragiques que sont les guerres en poursuivant avec eux l'indispensable travail de mémoire.

Par ailleurs, je souhaite porter à votre connaissance que deux nouveaux Plesderois ont accepté d'être porte-drapeau.

Il s'agit de Monsieur Stéphane TOUTAIN, militaire à la retraite et de Monsieur Thibault de la BUHARAYE, ancien casque bleu.

Nous sommes heureux de les accueillir.

**Je vous souhaite une très bonne année 2018**

**Le Président  
René BOULANGER**

## L'ACCA

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Président et les membres du bureau de l'ACCA présentent tous leurs meilleurs vœux de bonheur et santé à l'ensemble des chasseurs de la société ainsi qu'aux propriétaires



signataires du droit de chasse qui nous permettent de nous adonner à notre loisir. **BONNE ANNEE 2018 à tous**

### A retenir :

**Vente Pâté « Chevreuil & Sangliers » sur réservation aux chasseurs selon quantité disponible, le Vendredi 30 Mars 2018 à 18h30 à la Salle des Associations**

**Le Président  
Daniel Tessier**

## FC DU LINON



Le FC Linon a organisé en 2017, le traditionnel tournoi de foot à Plesder. Nous avons eu la chance de profiter d'une très belle journée ensoleillée. Cette journée s'est organisée en toute convivialité et je voudrais saluer la participation de tous les bénévoles qui ont œuvré pour la bonne organisation et réussite de cette manifestation. Merci également aux joueuses et aux joueurs pour le spectacle qu'ils nous ont offert. Nous cherchons des joueurs et des bénévoles pour la préparation et mise en place de nos futures manifestations qui auront lieu :

- le 28 Avril 2018 pour le repas du foot à Pleugueneuc
- le Samedi 9 juin 2018 pour le Tournoi Trophée Daniel REGNAULD

Le bureau et l'équipe de foot vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche sur les terrains de foot de Plesder, Pleugueneuc et Tréverien.

**Le Président,  
Loïc ROUAULT**

PUBLICITÉ

**A.R.C. CARROSSERIE**  
La Haute Ville - 35720 PLESDER  
Tel: 02-99-30-78-26  
Tel: 07-71-76-58-57  
Mail: carrosserie.arc@laposte.net  
facebook: arc.carrosserie

## L'APE

*L'association des parents d'élèves des Champs géraux et Plesder a été créée dans but de récolter des fonds afin de financer des activités culturelles et pédagogiques des enfants des deux écoles et ainsi soulager les familles. C'est la raison pour laquelle sont organisées au fil de l'année scolaire différentes manifestations. Elles sont l'occasion de nous retrouver membres du bureau et bénévoles, et de passer des moments extrêmement conviviaux.*

La fin de l'année approche c'est l'heure pour nous de vous faire un petit rappel de nos manifestations qui se sont déroulées tout au long de cette année 2017.

Cette année, **le carnaval** a été organisé avec l'aide des écoles. Il s'est déroulé sur le temps des TAPS, le goûter restant offert par l'APE.

Ensuite arrive le temps du **vide grenier**, le 23 avril. Cette année encore, le monde était au rendez vous.



Le 2 juillet, nous avons organisé pour les enfants, **la kermesse** qui se déroulait à Plesder. C'était une kermesse particulière car nous avons pu fêter les 20 ans du RPI, rassemblement de nos deux écoles. Nos deux mairies ont pu offrir de jolis gobelets à tous les enfants. Une belle journée pour les enfants, et les parents.

Après les vacances, est arrivée la rentrée !! Avec celle-ci **le pot d'accueil** offert à chaque parents, et enfants. Celui-ci est organisé sur chacun des sites.

Notre **repas** sur le thème oriental s'est déroulé le 25 Novembre dernier, aux Champs géraux, les bénéfiques nous permettront d'offrir aux enfants des deux écoles leurs cadeaux de Noël.

Cette année, il s'agit d'un spectacle.



A venir, **en mars un loto** aux Champs géraux. Le vide grenier au mois d'avril à Plesder, et la kermesse en juillet aux Champs géraux.

Sur ces quelques mots, l'APE vous souhaite une très belle année 2018.

La Présidente  
Jessica GERARD



## CLUB DE L'AMITIÉ DE PLESDER

Voilà que s'achève l'année 2017 avec ses joies et ses peines. Pour les fêtes de fin d'année, nous fermerons le club du 19 décembre 2017 au 9 janvier 2018.



Les sorties réalisées au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

- Le 9 juin : parc floral de Fougères
- Le 13 juin : fête de l'amitié à St Coulomb
- Du 17 au 24 juin : voyage de l'ANCV en forêt noire en Alsace (participation de 6 adhérents)
- Le 27 juillet : fête champêtre à Québriac sous barnum
- Le 20 novembre : spectacle américain de Pacé

Nous avons cette année des cours de gym douce, adaptés aux seniors, tous les jeudis de 10h30 à 11h30 à la Salle de Jeunes et de la Culture. Je ne saurais que vous conseiller d'y participer car cela fait beaucoup de bien.

Programme des sorties à venir pour 2018 :

- Samedi 27 janvier : réunion pour le renouvellement des membres de l'association suivie d'un repas convivial
- Du 16 au 23 juin : voyage à Morzine en Savoie pas l'ANCV
- Jeudi 19 juillet : fête champêtre à la Baussainé'

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse fin d'année et formule le vœu le plus cher de voir de nouveaux adhérents nous rejoindre en 2018.

La présidente,  
Jacqueline BUREAU

PUBLICITÉ

**Les Jardins BEAUSOLEIL**  
Horticulture - Pépinière

Ouvert du :

Lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h30  
(Toute l'année)

Le dimanche 10h-12h et 14h-18h  
(en avril, mai, juin, octobre)

La Croix-Villaine - 35720 PLEUGUENEUC  
Tél. : 02 99 69 42 90

## LE FOYER DES JEUNES

Le 24 juin dernier, le Foyer des Jeunes a organisé un cochon grillé sur le stade de Plesder. Nous étions 160 autour d'assiettes généreuses et baignés dans une chaleureuse ambiance... Le succès de cette manifestation a permis de financer une sortie au Parc Astérix le 16 septembre pour nos adolescents adhérents.



Nous sommes partis à 57 de bon matin (départ 4h ça pique un peu !), adolescents, parents, amis motivés à fond !!!



Nous attaquons cette nouvelle année avec plein d'envies !! On espère pouvoir renouveler une super sortie ! Nous vous rappelons que l'adhésion d'un enfant ne coûte que 3€ alors n'hésitez pas à nous contacter !!!

Première date à retenir : La traditionnelle Galette des Rois aura lieu le dimanche 14 janvier à 15h30 (salle des associations), venez nombreux !!!

**Toute l'équipe du foyer vous souhaite une très bonne année 2018 et remercie toutes les personnes qui ont participé à nos manifestations, par leur présence ou par leur aide !!**

Merci encore à tous,

La Présidente,  
Nadine FAUVEL

## LE COMITÉ DE JUMELAGE PLESDER-AHORN



Le Comité de Jumelage Plesder-Ahorn a organisé son repas annuel le 14 octobre dernier où les participants ont pu apprécier l'apéro dinatoire préparé par les bénévoles et la choucroute bien garnie préparée par notre traiteur. Quelques participants se sont adonnés à la chansonnette et nous ont fait particulièrement plaisir avec un répertoire de chansons françaises qui traversent le temps et les générations.

Notre prochaine Assemblée Générale est programmée le **16 décembre à 10 h 30** à la Maison des Associations. Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage, vous êtes les bienvenus.

Les prochaines manifestations qui se dérouleront en 2018 sont notamment un loto et le voyage en Allemagne.

Le grand loto aura lieu le **17 mars 2018 à 20 h 30** à la salle polyvalente de Pleugueneuc. Nous vous y attendons nombreux.

Le prochain séjour en Allemagne se déroulera lors du **week-end de l'Ascension**. A ce jour, nous ne connaissons pas le programme que nos amis allemands nous concoctent mais nous vous en informerons en début d'année 2018. Retenez donc ce week end si vous souhaitez y participer.

Côté logistique, nous pouvons d'ores et déjà vous préciser, pour ceux qui ne connaissent pas, que le voyage se fait en car et de nuit pour l'aller ; le départ a lieu en soirée le mercredi, veille du jeudi de l'Ascension. L'arrivée est prévue en début de matinée à Ahorn le jeudi. Le départ pour le retour a lieu le dimanche matin pour une arrivée à Plesder le dimanche soir vers 21 h/22 h.

A l'aube de la trêve des confiseurs, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous offrons tous nos meilleurs vœux pour 2018.

**Le jumelage est ouvert à tous.**

*Toutes les personnes intéressées par ces échanges avec l'Allemagne peuvent nous rejoindre.*

Adresse mail du jumelage : [jumelageplesderahorn@gmail.fr](mailto:jumelageplesderahorn@gmail.fr)

Site internet des comités de jumelage :

[www.freundskreis-ahorn-plesder.de](http://www.freundskreis-ahorn-plesder.de)

Le Président,  
Alain CLOSSAIS

## RELAIS DES VILLAGES



La commune de Plesder s'est honorée en finissant 1<sup>ère</sup> au relais des villages. Les autres communes n'ont pas démerité. Ce relais n'est pas une compétition mais un défi auquel se prêtent douze communes du département des Côtes d'Armor proches de Plesder ; Plesder y étant associée en tant que commune frontalière.

Ce challenge est un relais amical pour créer des liens de sociabilité. Chaque commune organise à tour de rôle le challenge. Cette année, c'est la commune des Champs-Géraux qui s'est occupée de l'organisation. En 2018 ce sera les communes de Le Quiou et Tréfumel, et en 2019, Plesder. Félicitations à tous les coureurs !

Un grand merci aux organisateurs Franck GARNIER et Jean-Louis TREHEL pour leur investissement et leur implication.

**l'Équipe du Relais des Villages**

PUBLICITÉ

**J.R. MAÇONNERIE**  
REMY JUBAULT - E.U.R.L.

**neuf et toutes rénovations**

Terrassement - Taille de pierres - Enduit à la chaux

*Équipé pour les chantiers difficiles d'accès !*

LES LANDES GIMBERT 35720 PLESDER ☎ 06 17 63 52 08  
✉ remy.jubault@sfr.fr 📠 02 23 22 09 59

## RÊVES DE BAMBINS

Cette association, qui a pour but d'éveiller les bouts de choux en collectivité, a réuni cette année 25 enfants entre 2mois et demi et 3ans. Elle permet aussi aux assistantes maternelles de la commune et des communes avoisinantes de s'y retrouver afin de partager des moments de complicité et ainsi rompre la solitude bien connue dans ce métier.



Les enfants ainsi réunis s'éveillent par les nombreux jeux proposés, nous faisons des séances de bricolage, des moments de lecture, de chants, des jeux variés en fonction des âges. Nous fêtons les anniversaires, proposons des séances de motricité à la salle des fêtes et de la culture, nous nous retrouvons également à la matinée petite enfance à la bibliothèque de Pleugueneuc tous les mois.

Ouvert les mardis et jeudis matin, de 8h30 à 11h. Le jeudi matin, une animatrice du RPAM anime les séances avec les assistantes maternelles et les parents.

L'inscription est de 26 euros pour l'enfant pour l'année, de septembre à juillet, elle comprend l'assurance des locaux et les divers achats pour les activités, les jouets, les cadeaux ...

Le Père Noël en personne viendra nous rendre visite le jeudi 21 décembre pour la distribution de surprises ... Alors, soyez sages !!

RÊVES DE BAMBINS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

**La présidente,**  
**Emmanuelle HAQUIN**  
06 28 52 17 93

## GYM PLESDEROISE

Depuis le 13 Septembre 2017, nous avons repris les séances de Gym encadrées par notre nouvelle Coach « Sylvie ».

Avec notre **cours de Fitness**, nous avons mis en place deux nouvelles séances :

- **Pilates** : c'est une méthode de renforcement musculaire ainsi que l'amélioration de la conscience de notre corps et de notre respiration.



- **Gym douce pour Seniors** avec un renforcement musculaire en douceur



Toujours avec une bonne ambiance.  
Merci à toutes les adhérentes et adhérents.

**Retrouvez-nous pour notre soirée raclette  
le Samedi 24 Mars 2018 à la Salle de Jeunes  
et de la Culture (ouvert à tous).**

**Nous souhaitons à tous une Bonne et heureuse Année 2018.  
Avec tous nos vœux de bonheur et de santé.**



**La Présidente  
Brigitte Coquio**

## TOUS EN SCÈNE



Comme chaque année depuis 9 ans, les répétitions rythment nos soirées hivernales... Nous prenons plaisir à préparer notre spectacle qui se déroulera sur 2 week-end en début d'année 2018 soit :

- le vendredi 23 février à 20h30
- le samedi 24 février à 20h30
- le samedi 3 mars à 20h30
- le dimanche 4 mars à 14h30

**à la salle des fêtes des CHAMPS GERAUX**



L'organisation concernant les réservations des entrées ayant rencontré un vif succès nous reprendrons l'idée. Vous pourrez donc réserver vos entrées (et non vos places) **au 06.72.57.21.79 ou au 06.77.74.78.04 ou au 02.99.69.47.86.**

Nous renouvellerons aussi l'idée de la galette saucisse sur place avec les crêpes, gâteaux et vin chaud bien sûr.

Nous vous remercions de votre fidélité et vous attendons tous aussi nombreux pour notre spectacle annuel.

Toute l'équipe de TOUS EN SCÈNE vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018, qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

**Théâtralement vôtre**

**La présidente,  
Sylvie PIEL**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES ANNÉE 2018

ORGANISATEUR	TYPE DE MANIFESTATION	DATES À RETENIR	LIEUX
<b>JANVIER</b>			
MAIRIE	VŒUX	VENDREDI 5 JANVIER	SDJC PLES DER
FOYER DES JEUNES	GALETTE DES ROIS	DIMANCHE 14 JANVIER	SALLE ASSO
CLUB DE L'AMITIÉ	AG	SAMEDI 27 JANVIER	SALLE ASSO
<b>FEVRIER</b>			
TOUS EN SCENE	REPRÉSENTATION	VENDREDI 23 FÉVRIER	CHAMPS-GERAUX
"	"	SAMEDI 24 FÉVRIER	CHAMPS-GERAUX
FOYER DES JEUNES	SOIRÉE	SAMEDI 3 FÉVRIER	SDJC PLES DER
<b>MARS</b>			
TOUS EN SCENE	REPRÉSENTATION	SAMEDI 3 MARS	CHAMPS-GERAUX
"	"	DIMANCHE 4 MARS	CHAMPS-GERAUX
JUMELAGE	LOTO	VENDREDI 17 MARS	PLEUGUENEUC
GYM	REPAS	SAMEDI 24 MARS	SDJC PLES DER
<b>AVRIL</b>			
APE	VIDE GRENIER	DIMANCHE 22 AVRIL	PLES DER
FC LINON	REPAS	SAMEDI 28 AVRIL	PLEUGUENEUC
<b>MAI</b>			
RELAIS DES VILLAGES	COURSES	SAMEDI 5 MAI	LE QUIOU-TREFUMEL
"	REPAS	SAMEDI 19 MAI	SDJC PLES DER
<b>JUIN</b>			
CHORALE "VOIX SI VOIX LA"	CONCERT	VENDREDI 8 JUIN	ÉGLISE DE PLES DER
FC LINON	TOURNOI	SAMEDI 9 JUIN	PLEUGUENEUC
FOYER DES JEUNES	MÉCHOUI	SAMEDI 23 JUIN	TERRAIN DES SPORTS PLES DER
<b>SEPTEMBRE</b>			
ACCA	REPAS	SAMEDI 8 SEPTEMBRE	SDJC PLES DER
<b>OCTOBRE</b>			
CCAS	REPAS	DIMANCHE 7 OCTOBRE	SDJC PLES DER
JUMELAGE	REPAS	SAMEDI 13 OCTOBRE	SDJC PLES DER
<b>NOVEMBRE</b>			
CLASSES 8	REPAS	DIMANCHE 18 NOVEMBRE	SDJC PLES DER

Gym Tous les mercredis 20 h à 21 h 30 et jeudis matin  
Rêves de Bambins Salle des Association les mardis et jeudis matin

## OFFICE DE TOURISME BRETAGNE ROMANTIQUE

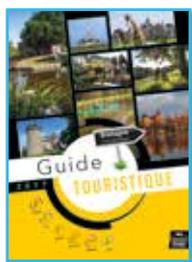
Pour préparer un séjour ou une journée en Bretagne romantique, faire une chasse au trésor, une randonnée à pied, à cheval ou à vélo, trouver un hébergement, un bon resto, contactez l'Office de Tourisme !

Géraldine TEXEREAU, chargée d'accueil et de développement touristique, vous accueille, vous guide et vous accompagne dans vos recherches, pour vous faire découvrir les richesses du territoire.

**Adresse : 9 bis rue Notre Dame à Combourg**

**Tél : 02.99.73.13.93 - Mail : [tourisme@bretagneromantique.fr](mailto:tourisme@bretagneromantique.fr)**

**Site : [tourisme.bretagneromantique.fr](http://tourisme.bretagneromantique.fr)**



### LE GUIDE TOURISTIQUE EST SORTI !

Restaurants, hébergements, loisirs... vous y découvrirez aussi une carte des circuits de visite de Combourg, et d'autres infos sur les sentiers de randonnées, circuits vélos, ...

**Gratuit, il est disponible à l'Office de Tourisme**



## LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM)

Vous pouvez solliciter le RPAM pour :

- la recherche d'un mode de garde adapté à vos besoins
- vos démarches liées à la garde d'enfant : coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail, ...
- des informations sur le métier d'assistant maternel et de garde d'enfant à domicile (agrément, pratique professionnelle, statut de salarié...)
- Des animations sont proposées aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent. Ces moments ludiques sont une invitation à partager des temps de découverte et de plaisir autour du jeu, de la lecture, de la motricité...
- Des animations pour les tout-petits (enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent) ont lieu :

- à Meillac le lundi
- à Tinténiac, le mardi et vendredi
- à Dingé, le mardi et le vendredi
- à Plesder le mardi
- à Bonnemain, le mercredi
- à Combourg le jeudi
- à Saint-Pierre-de-Plesguen le vendredi
- à SaintDomineuc, une fois par mois (motricité)
- dans les bibliothèques de Hédé-Bazouges, Combourg, Dingé et Meillac une fois par mois

**Contact : renseignements au 02.99.45.20.12  
ou [rpam@bretagneromantique.fr](mailto:rpam@bretagneromantique.fr)**

**Rendez-vous possibles sur les communes de La-Chapelle-aux-Filtzméens, Combourg, Saint-Pierre-de-Plesguen et Tinténiac**



## PIJ (POINT INFORMATION JEUNESSE)

Accompagnement de projets, conseils et informations

**Contact : Céline Goulet au 02.23.16.45.44**

ou par mail à [c.goulet@bretagneromantique.fr](mailto:c.goulet@bretagneromantique.fr)

**Permanences :**

- **À Tinténiac**, 2 avenue des Trente  
Mardi : 16 h - 18 h 30, Mercredi : 14 h - 17 h 30 et Vendredi : 13 h - 16 h 30
- **À Combourg**, à la Maison des services - 3 rue de la Mairie  
Mercredi : 9 h - 12 h 30 et Jeudi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30



## LA MAISON DES SERVICES POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Située près de la Mairie de Combourg, la Maison des Services est un lieu d'accueil et d'informations de proximité. Elle **vous accueille**, **vous conseille** dans vos démarches et **vous oriente** vers les services adaptés à votre demande : information jeunesse, consommation, juridique, emploi/formation, logement, droit des familles...

**Elle met également à votre disposition des outils et des services :**

- **un Accès Public Internet**  
Des postes informatiques ont été installés à proximité de la banque d'accueil : ils permettent un libre accès gratuit.
- un scanner : il est mis à la disposition du public gratuitement sur demande auprès de l'accueil en lien avec l'Accès Public Internet.
- un service de photocopies payantes
- **un accompagnement pour les démarches e-administratives**  
Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour vous aider à effectuer vos démarches administratives numériques sur **RDV** du lundi au jeudi de 12h à 12h30.

**3, rue de la Mairie – 35270 COMBOURG**

**Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi: 9h-12h**

**Informations et contact : Vanessa ANDRE au 02.23.16.45.45  
[maison-des-services@bretagneromantique.fr](mailto:maison-des-services@bretagneromantique.fr)**



## EHOP SERVICE DE COVOITURAGE DE PROXIMITÉ

Plateforme Internet dédiée aux trajets domicile-travail Ehop permet une mise en relation automatique et gratuite entre covoitureurs : visibilité des trajets, choix des rendez-vous, horaires, contact ...

**N'hésitez plus, testez-la ! L'inscription est gratuite sur :  
[www.ehop-covoiturage.fr](http://www.ehop-covoiturage.fr)**

**Et si vous rencontrez des problèmes vous pouvez contacter le :  
02 99 35 10 77**

## LE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Depuis 2000, le SPANC est devenu un acteur incontournable dans la mise en place et la vérification des assainissements non collectifs. Que ce soit pour un projet de construction de maison individuelle, une rénovation, une mise en conformité ou la mise en vente d'une habitation, le SPANC intervient pour s'assurer que les projets ou les travaux respectent la réglementation en vigueur. Le SPANC vous conseille également dans vos démarches administratives. Sur la communauté de communes, 8000 foyers sont concernés !

### Bon à savoir :



- la vidange des fosses est obligatoirement assurée par un professionnel agréé !
- pour vendre une habitation équipée d'un assainissement autonome, vous devez joindre un diagnostic d'assainissement de moins de 3 ans. Seul le SPANC est habilité à effectuer ce contrôle.
- des aides financières existent (écoprêt, subvention sous condition,...) : vous êtes peut-être concerné

N'hésitez pas à vous renseigner au 02.99.45.31.68 ou [spanc@bretagneromantique.fr](mailto:spanc@bretagneromantique.fr)



### Reprise des contrôles de fonctionnement

Toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif doivent être équipées d'une installation d'assainissement individuelle en bon état de fonctionnement et correctement entretenue afin de traiter les eaux usées domestiques avant leur retour au milieu naturel.

## LES CONTROLES PÉRIODIQUES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Effectués tous les 10 ans, les contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sont obligatoires et ont pour objectif de **limiter les risques de santé publique et prévenir les pollutions de l'environnement** :

- en veillant au bon entretien de votre installation,
- en prévoyant et en anticipant d'éventuels travaux pour allonger sa durée de vie.

Afin de respecter la réglementation, le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) de la Communauté de communes Bretagne romantique entame cette année sa troisième campagne de contrôles.

Le SPANC est un service public industriel et commercial, il est donc financé par les usagers. **Au même titre que le contrôle technique de votre véhicule, le contrôle périodique est obligatoire et payant.**

Dans le cadre de cette troisième campagne qui s'étendra jusqu'en 2027, le montant de la redevance a été fixé à 110 € par contrôle. Ce montant a pour seul objectif d'équilibrer le coût de fonctionnement du service.

## LES ÉTAPES DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE :

- 1- Les propriétaires concernés recevront par courrier un avis de visite 20 jours avant la date de passage du technicien du SPANC.
- 2- Lors du contrôle, le technicien, en présence du propriétaire ou d'un représentant, fera **une inspection des ouvrages** composant l'assainissement et recensera les entretiens réalisés depuis le précédent contrôle (bordereau de vidange, factures d'éventuel travaux...). Le technicien relèvera les dysfonctionnements éventuels et émettra des recommandations sur les entretiens à réaliser ou les améliorations à apporter.
- 3- Suite au contrôle, vous recevrez un rapport de visite avec le classement de votre installation au vu de la réglementation en vigueur et des éventuels recommandations ou améliorations à réaliser. En parallèle, la facture liée au contrôle vous sera adressée.

**En cas de vente de l'habitation, ce diagnostic est valable 3 ans.**

**Pour aller plus loin : [bretagneromantique.fr](http://bretagneromantique.fr) (rubrique l'environnement)**

## PROGRAMME DE PLANTATION DES HAIES BOCAGÈRES

Depuis 2000, la Communauté de communes agit en faveur de la restauration du paysage bocager en mettant gratuitement à disposition des particuliers des plants (essences locales et robustes d'arbres et arbustes). En fonction de votre projet, de son emplacement et de son intérêt environnemental, le niveau d'aide varie, pouvant aller de la **simple fourniture de plants à la prise en charge de la plantation.**

Depuis 2016, le programme se développe et propose en plus un accompagnement personnalisé. Pour cela, la communauté de communes a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon pour assurer toute l'organisation et l'animation du programme.

**Contact : syndicat du Linon : 02.99.45.39.33 ou [contact@bvlinon.fr](mailto:contact@bvlinon.fr)**

## CENTRE AQUATIQUE



Depuis le mois de juillet le chantier œuvre à la construction de l'extension qui accueillera les bassins couverts et l'espace bien-être dès décembre 2018.

S'ensuivra la réhabilitation du bassin actuel en aménagements extérieurs : bassin nordique, pentagloss et solarium.

L'ouverture totale de l'équipement aura lieu au printemps 2019. En attendant **la piscine continue de vous accueillir durant les travaux**, une signalétique a été aménagée en ce sens pour vous guider.

**Contact : Piscine de la Bretagne romantique 02.99.73.06.74 [piscine@bretagneromantique.fr](mailto:piscine@bretagneromantique.fr) - Allée des Primevères à Combourg**

## ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BONNAMY Catherine	1, rue Jean de la Fontaine	06.87.93.78.16	
Mme BURY Elisabeth	La Cochériaies	06.62.15.94.94	elisabeth.bury@yahoo.fr
Mme CHARTIER Sandra	5 Route de Beaulieu	02.99.45.06.37 - 06.66.53.29.73	sandra.fabien35@gmail.com
Mme DINEL Sophie	La Cochériaies	02.99.69.48.39 - 06.12.78.45.55	sopdinel@gmail.com
Mme HAQUIN Emmanuelle	La Saudraye	02.90.56.63.11 - 06.28.52.17.93	emmanuelle.haquin@sfr.fr
Mme LE MOUËL Soizic	1, la Touche Pochard	02.23.22.01.25	Soizic.lemouel@orange.fr
Mme SEIGNOUX Marie-Anne	15, Beaulieu	02.99.69.46.26	m.seignoux@orange.fr

Liste à consulter sur le site : assistants maternels  
du Département d'Ille-et-Vilaine

## REGLES DE CIVISME

### Il est strictement interdit

- De déposer des déchets ou autres matériaux sur les terrains privés et espaces publics
- De faire brûler ses déchets verts
- De stationner son véhicule sur la voie publique en dehors des emplacements réservés à cet effet faisant l'objet d'un marquage au sol.



### Règlementation sur le bruit

Par arrêté en date du 30 octobre 2017, affiché en Mairie le 6 novembre 2017, Mme le Maire a fixé les conditions de règlementation sur les bruits.

*Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses...) sont autorisés les jours ouvrables de 7h à 22h, les samedis de 8h à 19h. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.*

### Elagage des arbres

Les riverains sont tenus de couper les branches qui dépassent de leur propriété de manière à dégager la voie publique et ainsi faciliter la circulation des véhicules/ engins agricoles et l'entretien des accotements.

## DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Un service commun entre les communes et la Communauté de communes a été mis en place en 2016 pour lutter contre le frelon asiatique. Cette espèce invasive présente à la fois un risque pour la santé publique (danger des piqûres en masse de frelons) et pour la biodiversité (le frelon étant un redoutable prédateur des abeilles).

Le service assure la destruction des nids de frelons asiatiques, avec des prestataires référencés et formés au niveau départemental. Les interventions sont gratuites.

Pour toute demande d'intervention, vous devez contacter la Mairie afin qu'un référent «frelon» se déplace sur site, confirme qu'il s'agit bien du frelon asiatique et déclenche une intervention.

## BLOC NOTE

### MAIRIE

2 Place de l'Érable 35720 PLES DER  
02 99 69 44 76 - Fax : 02 99 69 47 13  
E-Mail [mairieplesder@wanadoo.fr](mailto:mairieplesder@wanadoo.fr)  
[www.plesder.fr](http://www.plesder.fr)

#### Horaires d'Ouverture :

##### Lundi et jeudi

Fermée le matin, ouvert de 15h00 à 17h30

##### Mardi, mercredi et vendredi :

10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

##### Samedi :

De 10h00 à 12h00 Fermée l'après midi

Fermée le samedi matin en juillet et en août

#### Rencontre avec le Maire et les Adjointes : uniquement sur rendez-vous

#### Le Maire Evelyne SIMON GLORY

Le vendredi après-midi, le samedi matin

#### Jean Pierre MOREL

1<sup>er</sup> adjoint : Chargé de la Voirie et de la Sécurité routière

#### Eric MOREL

2<sup>ème</sup> adjoint : Chargé de l'Urbanisme, Bâtiments et Aménagement du Territoire

#### Patrick COQUIO

3<sup>ème</sup> adjoint : Affaires sociales, scolaire, culture et communication

### SALLE DE JEUNES ET DE LA CULTURE

Les réservations s'effectuent à la Mairie, une caution de 1 000 € et un acompte de 100 € vous seront demandés ainsi qu'une attestation de votre assurance « responsabilité civile » certifiant que vous êtes assuré pour le jour de la location. La caution vous sera rendue lors de l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée.

#### Tarif en vigueur en 2017 :

Tarif week-end (du vendredi midi au lundi midi) : 350 €

Caution : 1 000 €

Gratuit pour les associations Plesdéroises et le personnel communal.

### N° D'URGENCE

SAMU 15 ou 112 (téléphone portable)

POMPIERS 18

GENDARMERIE Saint Domineuc 17

Centre Anti Poison : 02 99 59 22 22

GDF sécurité dépannage : 0 800 47 33 33

EDF sécurité dépannage : 0 810 333 035

Allo enfance maltraités : 119

### PÔLE EMPLOI

3949 (0,11 € / appel)

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

52 rue du Grand Jardin

5 Rue de la Mairie

35 400 SAINT MALO

35270 COMBOURG

### CDAS (Centre social)

Square Emile Bohuon - 35270 COMBOURG

02 99 73 05 69 - 02.99.73.33.79

**Assistante sociale :** Mme PARAIRE se tient à votre disposition le lundi après-midi à la mairie de Saint Pierre de Plesguen. Permanence à Tinténac sur RDV au 02 99 73 05 69

### MAISON DES SERVICES

3, rue de la Mairie – 35270 COMBOURG

Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi: 9h-12h

02 23 16 45 45 - [maison-des-services@bretagneromantique.fr](mailto:maison-des-services@bretagneromantique.fr)

### DÉCHETTERIE DE TINTENIAC

Lieu-dit Le Maroc 35270 COMBOURG - 02 99 68 16 03

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 14h à 18h, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

2 rue des Coteaux

35 190 la Chapelle aux Filtzméens

02 99 45 23 45

[accueil@bretagneromantique.fr](mailto:accueil@bretagneromantique.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

**Mairie de COMBOURG** (Pour vos demandes de cartes d'identité et passeports.)

Rue de la Mairie - 35270 COMBOURG

Tél : 02.99.73.00.18

Courriel : [mairie@combours.com](mailto:mairie@combours.com)

HORAIRES D'OUVERTURE : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi)

**VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES CES  
INFORMATIONS SUR LE SITE :**

[www.plesder.fr](http://www.plesder.fr)



Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY

Crédits photos : commune de Plesder

Conception graphique et impression :

IDLH-Imprimerie de l'Horloge - 22100 LANVALLAY

Dépôt légal : Edition n°129 - Décembre 2017 – 450 exemplaires

# Plesder dans la presse

## PLESDER

### Les impôts locaux n'augmenteront pas 2017

Ils avaient augmenté de 5 % en 2016, mais la municipalité s'était engagée à ce que cette année 2017 ne soit pas sujette à une nouvelle augmentation des impôts locaux. Bonne nouvelle pour les Plesderois, le conseil municipal a honoré sa promesse, même si, confie Mme le Maire Evelyne Simon-Glory, les baisses de dotation de l'État « ne facilitent pas la tâche dans la prise des décisions. »

## PLESDER

### SALLE DES JEUNES. Les travaux du parking ont repris

Située à l'entrée du bourg, les travaux du parking de la salle des jeunes et de la culture se terminent et les désagréments concernant la circulation devraient s'atténuer.

Le gros œuvre des travaux du parking pour la salle des jeunes de la culture a été réalisé pour permettre la mise en place de bordures au niveau du parking et de la voirie. Les bordures ont été posées en 2 tranches fin septembre. Le profilage des cours de la salle continue et les accès pour les piétons sont bien avancés. Les enrobés du parking et ceux de la route seront effectués à partir de la mi-octobre. Les enrobés des cours et ceux des trottoirs seront faits par la suite en léger décalage en novembre. Ensuite restera à



Une fin des travaux est espérée pour fin novembre.

mettre en place la signalétique au sol et la signalisation verticale. « Si le temps nous le permet, les gazonnements vont être faits ce mois-ci et les plantations seront faites en partie dans le mois de novembre » avance le maire Evelyne Simon-Glory. Les barrières de sécurité ainsi que la clôture et les portails devraient être posés début novembre et

« nous pouvons espérer une fin de travaux fin novembre si tout se passe bien. Les désagréments concernant la circulation devraient être désagréments moins importants que ce que l'on a connu. Restera cependant la fermeture de la route à la circulation pendant les enrobés l'espace d'une à deux journées. »

## Plesder

### Trois classes pour les 75 élèves de la Petite-Sourcière



Les élèves de la Petite-Sourcière ont effectué leur rentrée.

Lundi, 8 h 30, la Petite-Sourcière fait sa rentrée. Pour cette première journée, la directrice Camille Hery, en compagnie d'Evelyne Simon-Glory, le maire, accueille les parents et élèves. Reprise pour certains, une première pour d'autres, tous les enfants attendent en rang l'appel de leur professeur.

Une fois les enfants rentrés, une collation est organisée par quelques membres de l'association des parents d'élèves. « C'est un rituel que nous avons institué depuis plusieurs années, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux parents », a expliqué Nathalie Leroux, secrétaire de l'association. Le maire a rappelé que « l'école possède un effectif stable de 75 élèves repartis dans trois classes : Petite et Moyenne Section, CP-CE1 et CE1-CE2. Pour les rythmes scolaires, nous restons aux 4 jours et demi ».

### Emeline Hurault, nouvel agent au service périscolaire



Recrutée depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Emeline Hurault (au centre) est un nouvel agent de la commune. Elle travaillera au service périscolaire, ainsi qu'à l'aide au devoir, avec Jennifer Lemaire (à gauche), et Virginie Jan.

## La vie du village tient à la vente du bar-tabac

Le bar-tabac de Plesder est à vendre depuis deux ans, mais il ne trouve pas de repreneur. S'il ferme, le dynamisme de la petite commune de 770 habitants en prendrait un coup.



### Reportage

Yvette Bouthier aimerait tourner la page. Elle a passé les 62 ans de sa vie dans le bar-tabac de Plesder (Ille-et-Vilaine), ouvert en 1936 par ses grands-parents et hérité il y a quarante ans de ses parents. Dans le logement contigu, elle a vécu son enfance, sa vie professionnelle et sa vie de famille avec son mari et ses deux enfants.

Elle a connu l'âge d'or des bars de village, « quand tous les habitants de la commune s'y retrouvaient, le soir, après le boulot ». Aujourd'hui encore, le bar-tabac jouit d'une belle fréquentation grâce à sa situation. « Nous sommes un village de passage, situé près de la quatre voies entre Rennes et Saint-Malo, sur le chemin des Costarmorcains qui prennent cet axe », renchérit Jean-Pierre, qui a souvent aidé sa femme, en dehors de son emploi à l'hôpital de Dinan.

Malgré cet argument, le bar-tabac et alimentation générale ne trouvent pas de repreneur. Mis en vente il y a deux ans par le couple, le commerce a attiré des convoitises mais



Jean-Pierre et Yvette Bouthier, derrière le comptoir, aimeraient prendre leur retraite et vendre leur commerce. La mairie de leur commune les aide à trouver des repreneurs. Contact. Tél. 02 99 69 44 78 ou 06 76 43 30 98.

sans passer le cap de la signature. « Il y a eu 8 à 10 visites en tout. On y a vraiment cru avec certaines personnes qui ont des démarches un peu plus poussées. Mais je crois que les banques rechignent à prêter de l'argent à de jeunes couples qui voudraient se lancer dans cette aventure », a observé Jean-Pierre. D'autant que reprendre un bar-tabac en milieu rural peut faire peur.

### Perdre la carotte

Yvette et Jean-Pierre font donc du rab. La sexagénaire est pourtant en retraite depuis sept mois et elle aimerait en profiter. « On ne sait pas de quoi demain sera fait... », philosophe-t-elle. Le couple avait déjà prévu de rattracher le tablier en mai,

puis en septembre et finalement le 31 décembre. Mais cette fois, Yvette a annoncé qu'elle n'irait pas plus loin. S'il n'y a pas de repreneur d'ici là, le commerce fermera.

Une échéance qui inquiète la mairie. Car si l'activité cesse, l'enseigne perdra sa carotte qui lui permet de vendre des cigarettes. « L'État n'accorde plus de licence tabac aux commerces des communes de moins de 3 500 habitants », justifie la maire de ce bourg de 770 âmes. Et Evelyne Simon-Glory entrevoit déjà la réaction en chaîne : « Les clients iront chercher leur tabac ailleurs et en profiteront pour faire leurs petites courses ailleurs ». La maire craint pour la boulangerie, le deuxième commerce du village.

Il y a vingt ans, pour garder un boulanger à Plesder, la mairie avait construit un local dont elle a mis le fonds de commerce en location. « Les deux commerces s'apportent mutuellement de la clientèle. Si le bar disparaît, la boulangerie pourrait en faire les frais », poursuit la maire. Elle imagine déjà ce que cela pourrait représenter pour l'attractivité du village, l'école... « Le bourg entier dégringolerait. »

La maire fait des pieds et des mains pour trouver un repreneur. Si ses efforts ne paient pas, elle pourrait bien proposer à son conseil municipal de racheter le commerce. « Je n'ai pas dit mon dernier mot », promet-elle.

Emilie CHASSEVANT.